



Service des Finances

CG/SL

**DECISION DU MAIRE - N° 2024-060**

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

**PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE BLANCHISSAGE DU LINGE DE LA VILLE DE DOMONT**

Le Maire de Domont, Frédéric BOURDIN,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22-4 et L. 2122-23,

**VU** le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1er Avril 2019, notamment ses articles L. 2123-1 et suivants,

**VU** la délibération n° DEL 2020-041 du 26 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire l'exercice des compétences énumérées à l'article L. 2122-22 précité,

**VU** l'arrêté du Maire n° ARR-2022-105 du 12 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Laurent GUIDI concernant la souscription et la passation des marchés publics rendu exécutoire en date du 27 avril 2022,

**CONSIDERANT** qu'une consultation a été transmise à trois entreprises le 27 novembre 2023.

**CONSIDERANT** qu'une proposition a été reçue,

**D E C I D E**

**ARTICLE 1 :** De procéder à la signature de la convention pour le blanchissage du linge de la ville de Domont, entre la commune et la société ESAT LE ROMARET, 26 rue de Piscop, 95350 ST BRICE S/FORET, représentée par Mme Meeae GRUAU.

**ARTICLE 2 :** Le montant annuel des prestations ne saurait excéder les 13 000€ HT.

**ARTICLE 3 :** La convention prend effet à compter de la date de notification pour une durée de douze mois, reconductible dans les mêmes termes et pour la même durée deux fois. La durée totale de la convention ne pourra excéder trois ans.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à la Sous-Préfecture de Sarcelles pour le contrôle de légalité.

Décision rendue exécutoire du fait de :

Sa télétransmission au contrôle de légalité le : 09/02/24

Son affichage le : 09/02/24

Sa notification le :

Signée – par délégation  
Le Directeur Général des Services

Domont, le 09/02/2024  
Le Pouvoir Adjudicateur,

Laurent GUIDI  
Maire Adjoint Délégué  
aux Finances Communales  
et aux Marchés Publics

